



Abonnement scolaire réglementé pour élève externe ou demi-pensionnaire

Année scolaire |_|_|_|_|_| / |_|_|_|_|_|

A transmettre complété et signé à Proxim iTi entre le 1^{er} mai et le 30 juin

Elève

NOM Prénom

Date naissance Lieu naissance Sexe : Fille |__| Garçon |__|

Représentant légal

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Email Téléphone

TRAJET SNCF : Gare de départ Gare d'arrivée

Tarifs : 1^{er} enfant 100€ |__| 2^{ème} enfant 80€ |__| 3^{ème} enfant 50€ |__| Paiement :

Date Signature représentant légal :

Scolarité

Nom établissement

Commune de l'établissement Régime : Externe |__| Demi-pensionnaire |__|

Classe élève Section

Partie réservée à Proxim iTi

La carte sera valable : **Année scolaire** |_|_|_|_|_| / |_|_|_|_|_|

Informations paiement :

Date : Cachet et signature Proxim iTi :



Proxim iTi

56, place de l'Hôtel de Ville

74130 BONNEVILLE

Email : contact@proximiti.fr

Site internet : www.proximiti.fr

Abonnement Scolaire Réglementé (ASR) pour élève externe ou demi-pensionnaire

Avec l'Abonnement Scolaire Réglementé (ASR), voyagez comme vous le souhaitez tous les jours de la semaine, entre votre domicile et votre lieu d'étude avec le train.

Proxim iTi, gère le transport scolaire des élèves **demi-pensionnaires et externes** domiciliés sur **les communes ci-dessous** et qui empruntent **quotidiennement** les services de train pour se rendre dans leur établissement scolaire.

Communes de domicile :

Amancy	Eteaux	Marignier	Saint Jeoire en Faucigny
Arbusigny	Faucigny	Mégevette	Scientrier
Arenthon	Fillinges	Monnetier-Mornex-Esserts-Salève	Saint-Laurent
Arthaz-Pont-Notre-Dame	Glières-Val-de-Borne	Nangy	Saint-Pierre-en-Faucigny
Ayze	La Chapelle-Rambaud	Onnion	Saint-Sixt
Bonneville	La Muraz	Peillonex	Ville-en-Sallaz
Brison	La Roche-sur-Foron	Pers-Jussy	Viuz-en-Sallaz
Contamine-sur-Arve	La Tour	Reignier-Esery	Vougy
Cornier	Marcellaz-en-Faucigny	Saint-Jean-de-Tholome	

L'ASR est établi pour l'année scolaire (de septembre à juin).

Conditions :

- Etre domicilié sur l'une des communes ci-dessus.
- Etre collégiens ou lycéens.
- Etre externes ou demi-pensionnaires.
- Effectuer un trajet aller/retour quotidien entre le domicile et le lieu d'études.

Inscription en ligne : www.proximiti.fr

Tarifs :

- 100 € le 1^{er} enfant
- 80 € le 2^{ème} enfant
- 50 € le 3^{ème} enfant ...